

## AVIS AU PUBLIC

### **Modification simplifiée n° 01 au PLU de la commune de Belmont-Tramonet**

Le public est informé que par les arrêtés municipaux 01/2022 et 01-02/2023, Monsieur le Maire a prescrit la modification simplifiée n°01 au Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 18 juillet 2018, et que le conseil municipal a approuvé le 23 février 2023 les modalités de mise à disposition du public du dossier qui porte sur une réadaptation du règlement des destinations autorisées et interdites au sein du Parc d'activités Val Guiers, et de mettre en place plusieurs sous-secteurs économiques sur des sites d'activités existants pour mieux clarifier la vocation de chacun d'eux.

Plus précisément, il s'agit de mettre en œuvre les évolutions suivantes du règlement graphique :

- Ajout d'un sous-secteur économique au sein du Parc d'activités Val Guiers, à destination d'hébergement hôtelier : Ueh
- Passage en sous-secteur économique Ue2 de deux sites d'activités locaux, à destination principale d'artisanat
- Création de trois sous-secteurs (UeSELS, UeSEL, UeSEI) autour de l'entrepôt Jeantin-Casset visant à prendre en compte les périmètres de sécurité incendie du site (mise à jour du PLU).

Les articles du règlement relatifs à la volumétrie et à l'emprise des constructions ne sont pas concernés. Cette évolution du règlement écrit n'est donc pas de nature à majorer de plus de 20 % les droits constructibles de la zone Ue. En l'état, la procédure de modification simplifiée est appropriée ;

Monsieur le Maire informe qu'une mise à disposition du public du dossier de projet de première modification simplifiée du "Plan Local d'Urbanisme" (PLU) de Belmont-Tramonet sera ouverte en mairie, pendant un mois du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 inclus.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, le dossier de projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé de ses motifs seront également consultables sur le site internet de la commune [www.belmont-tramonet.fr](http://www.belmont-tramonet.fr), et seront mis à disposition du public aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

- lundi de 13h 30 à 17h
- mardi et mercredi de 8h à 12h
- jeudi de 16h à 19h

La participation du public pourra être exercée pendant toute la durée de la mise à disposition, et le public pourra formuler ses observations :

- Sur le registre joint au dossier disponible en mairie,
- Par voie postale : à Monsieur le Maire – Mairie- 680 route du Village 73330 Belmont-Tramonet
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@belmont-tramonet.fr](mailto:urbanisme@belmont-tramonet.fr)

Cet avis sera consultable en mairie (panneau d'affichage) et sur le site de la commune, jusqu'à la fin de la mise à disposition.